

## Compte-Rendu de la Réunion du Mercredi 8 juin 2016

**Date de convocation : mercredi 25 mai 2016**

L'an deux mil seize, le mercredi huit juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, Mme FONTAINE Virginie, Mme YVERNAULT Rolande, Mme LEFEUVRE Andrée, M. LABETOULLE Hervé, M. CHAUMEAU Didier, M. PION Patrice, Mme PENIN Véronique, M. ALLORENT Benoît, M. PAIN Pierre, M. BOUSSAGEON Guy, Mme MICAT Josiane, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :**

**Absents excusés :** M. SOHIER Louis, Mme CHATEIGNIER Annie

**Pouvoirs :** M. SOHIER Louis a donné pouvoir à Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie

Mme CHATEIGNIER Annie a donné pouvoir à M. PION Patrice

M. PAIN Pierre est élu secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### **SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2016 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances :

**DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2016 :

**AFFAIRES SCOLAIRES:**

- |                                    |       |
|------------------------------------|-------|
| • BIBLIOTHÈQUE CENTRE DOCUMENTAIRE | 400 € |
| • COOPÉRATIVE ECOLE JEAN MOULIN    | 300 € |
| • COOPÉRATIVE ECOLE MATERNELLE     | 300 € |

**ASSOCIATIONS LOCALES D'ANIMATION:**

- |                      |         |
|----------------------|---------|
| • AMICALE DES JEUNES | 1 000 € |
| • AMICALE DES JEUNES | 8 000 € |

*Subvention exceptionnelle pour l'organisation du Festival du 13 Juillet*

- |  |         |
|--|---------|
| • ASSOCIATION MAGISIENNE - atelier théâtre | 400 €   |
| • ATELIER THÉÂTRE AEQUORANDA               | 1 100 € |
| • CLUB DE BRODERIE "Aux Fils d'Aigurande"  | 250 €   |
| • COMITÉ DES FÊTES D'AIGURANDE             | 6 300 € |
| • GROUPE FOLKLORIQUE AIGURANDAIS           | 250 €   |
| • LES AMIS DU VIEIL AIGURANDE              | 250 €   |
| • CHORALE A TOUT CHŒUR                     | 250 €   |
| • U.C.I.A                                  | 800 €   |

- LA TRUITE AIGURANDAISE 250 €  
*sous condition d'organiser le concours de pêche des enfants à l'étang d'Aigurande.*
- ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE AIGURANDAIS 250 €

**ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES:**

- ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE Frédéric Chopin 250 €
- CLUB DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN 250 €
- CLUB DE MARCHE 250 €
- SOLEX DU PAYS AIGURANDAIS 250 €
- UNION SPORTIVE AIGURANDAISE 5 000 €
- UNION SPORTIVE Section Football 500 €  
*Subvention exceptionnelle suite à la montée en régionale des U18*
- UNION CYCLISTE D'AIGURANDE 700 €

**ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS:**

- A.C.P.G.-C.A.T.M. 150 €
- COMITÉ F.N.A.C.A. D'AIGURANDE 100 €

**DONNEURS DE SANG:**

- AMICALE DES DONNEURS DE SANG 300 €

**SAPEURS-POMPIERS:**

- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 300 €

**ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX ET DIVERS:**

- LA PRÉVENTION ROUTIÈRE 150 €
- LES MÉDAILLÉS MILITAIRES Secteur La Châtre 150 €
- RALLYE MATHÉMATIQUES « Indre 2016 » 150 €
- SOUVENIR FRANÇAIS 150 €

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Suite à l'observation faite par le contrôle budgétaire le conseil municipal adopte les décisions modificatives suivantes, par augmentation de crédits

***Budget de l'Eau***

Imputations	Dépenses	Recettes
139111		10 000
1643	2 000	
2313	8 000	

## *Budget de l'Assainissement*

Imputations	Dépenses	Recettes
R001		15 000
2315	15 000	

### **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il convient d'établir une convention de groupement de commandes entre la Communautés de Communes de la Marche Berrichonne et la Commune d'Aigurande pour la réhabilitation des travaux de rénovation partielle/extension du gymnase d'Aigurande et la construction de vestiaires au stade municipal.

Le maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de convention constitutive du groupement de commandes.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de convention de groupement de commande entre la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne et la Commune d'Aigurande et  
AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir.

### **ACUEIL DE LOISIRS DE LA PAUSE MERIDIENNE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis la rentrée des vacances de la Toussaint les enfants bénéficient d'un accueil de loisirs lors de la pause méridienne avec activités. Celui-ci s'effectue de 12h30 à 13h30 et permet de bénéficier de la prestation de service versée par la CAF.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE l'accueil de loisirs de la pause méridienne de 12h30 à 13h 30.

ACCEPTE le versement de la prestation de service de la CAF

AUTORISE le maire à signer les documents correspondants.

### **TARIF LOCATION TABLES, CHAISES, BANCS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux demandes de plus en plus fréquentes, il convient de fixer un tarif de location pour les tables, les chaises et les bancs mis à disposition par la Mairie aux associations ou particuliers extérieurs d'Aigurande.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs suivants pour une durée de location de 3 jours, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016

- Tables – 5 € l'unité
- Chaises – 0.50 € l'unité

- Bancs – 3€ l'unité

### **ATELIER COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il devient nécessaire pour les agents d'avoir un nouvel atelier communal, l'ancien devenant vétuste et peu pratique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ancienne halle de la gare est libre, que du matériel communal y est déjà stocké et qu'il suffirait simplement d'y ajouter la construction d'un hangar pour y garer les véhicules.

Ce projet figurant au budget 2016, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal la possibilité de faire appel à un architecte pour élaborer les plans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de faire appel à un architecte

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

### **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire apporte une précision concernant les travaux sur la RD 990 : la déviation a été modifiée pour permettre l'accès aux commerces situés sur la zone de travaux.

Séance levée à 21 H 40